

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DIVISION PAYE DU 21 AVRIL 2016

Le 21 avril 2016, les agents de la division paye ont assisté à l'audience qu'ils avaient demandée le 16 mars auprès du directeur, M. Philippe PARINI. Ce dernier était accompagné de Mme Sylvie GUILLOUET, responsable du pôle Pilotage & Ressources et de M. Thierry DUFANT, responsable du pôle Gestion Publique Etat.

Malgré cette période de congés, plus de 40 agents sont venus pour poser les questions relatives à la restructuration de la division paye.

En introduction, le directeur a présenté sans ambages la philosophie de la réforme qu'il met en place. Cette réforme est liée à deux impératifs.

- premier impératif : le directeur a justifié la nécessité de fusionner les 3 SLR pour les réduire à 2 par les suppressions d'emplois que doivent supporter tous les services de la DGFIP. Le regroupement est fait pour « *gérer les non remplacements et pour renforcer l'encadrement, non en un sens caporaliste mais en terme d'amélioration technique qualitative* ». La direction reconnaît dans le même temps que la charge de travail n'a pas diminué.
- second impératif de la direction : les consignes édictées par la Direction Générale (DG) de ne plus recourir aux locations. Le DRFIP justifie le passage d'une installation de 3 à 2 plateaux par l'obligation de dégager des mètres carrés pour les services dont les baux arrivent à expiration.

Sur l'espace :

En réponse à la pétition, la direction a expliqué que la division Paye correspond à 88 postes de travail implantés sur 861 m², soit 9,78 m² par agent.

Ce calcul est considérablement biaisé:

- il prend en compte la surface globale en incluant les bureaux des chefs de service,
- après la restructuration, la direction a prévu que le nombre de postes de travail pour les SLR diminuerait pour atteindre 71, alors que le nombre actuel s'élève à plus de 80 !

Dans ces conditions, il est facile de dire que le ratio ne varie quasiment pas. Voici nos tableaux comparatifs:

		AVANT			APRES			
		service	m ²	m ² / agent	service	m ²	m ² / agent	perte/ agent
Agents B&C	SLR1	284	14,95	SLRA	321	9,73		
	SLR2	191	10,05					
	SLR2-bis	54	10,80					
	SLR3	277	13,85	SLRB	290	10,00		
	sous-total	806	13,00	sous-total	611	9,85		-24%
Chefs de Service	SLR1	21		SLRA	15,17			
	SLR2	17,6						
	SLR3	16		SLRB	19			
	sous-total	54,6	18,20	sous-total	34,17	17,09		-6%
Total		860,60	13,24	Total	645,17	10,08		-24%

Après restructuration, il n'y aurait plus que 71 postes de travail implantés, pour un effectif réel de 62 agents B et C. La surface dédiée aux agents B et C des SLR A et SLR B représentera donc au total 61 m², soit 9,85 m² par agent actuellement affecté et 8,61 m² par poste de travail implanté.

Pour la direction, il n'y a donc pas de perte de mètre carré par agent !

En fait, ce mode de calcul pérennise les suppressions d'emplois !

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	variation 2016/ 2011
Effectifs (A/B/C) Théoriques	99	94	91	90	88	88	-11%
Effectifs (A/B/C) Réels	93	89	86	81	80	80	-14%
Part des Emplois non Comblés	6%	5%	5%	10%	9%	9%	

Sur le droit des agents à suivre leur mission :

La direction a accepté que les agents qui ne veulent pas suivre leur mission ne verront pas leur mutation bloquée lors du mouvement local. Pour les agents C, la date limite de dépôt étant proche, la direction accepte que les agents de la division Paye bénéficie d'un délai supplémentaire pour déposer leur fiche de souhait :

- C : 10 mai ; B : 25 mai ; A : 20 mai

Cette « *date opérationnelle* » n'a pas encore été communiquée.

Sur la réorganisation fonctionnelle :

La direction a mandaté M. Thierry DUFANT pour tenir des groupes de travail (GT) avec tous les agents sur la réorganisation fonctionnelle.

A plusieurs reprises, le directeur a rappelé qu'il ne souhaite pas que les agents changent de portefeuilles, ne veut pas casser la répartition des dossiers, ne demande pas de réformer les missions.

Pourtant, la direction souhaite bien effectuer une « réorganisation fonctionnelle » destinée à mutualiser les pratiques, à répartir les ministères autrement, et à instaurer un nouvel encadrement. Ce nouvel encadrement est un besoin identifié par un audit : il y aurait une insuffisance d'encadrement en « référent-métier ».

Pourtant, la direction a pu constater que les sections maîtrisent parfaitement les enjeux de la paye !

Pour Solidaires, la CGT et FO, la direction cherche à faire remonter la technicité et les compétences au niveau de ces nouveaux « référents-métiers » pour banaliser les autres tâches et rendre les agents des sections interchangeables.

La direction a également constaté que la nouvelle méthode de tri des BP est massivement rejetée par les 3 SLR. Cette nouvelle méthode est suspendue jusqu'aux conclusions des GT.

Les engagements de la direction :

- les travaux sont repoussés au dernier trimestre de cette année, après la mise en place de la « réorganisation fonctionnelle »
- une étude ergonomique sera diligentée après installation. Elle devra proposer des solutions visant à régler les problèmes sonores et thermiques
- la direction s'est engagée à combler progressivement les emplois vacants (7 selon la direction ; pour autant au 1^{er} mai, date officielle de la mise en place de la nouvelle organisation, le nombre d'emplois vacants sera égal à 8) mais cela n'empêchera pas les suppressions d'emplois
- les agents qui ne veulent pas suivre leur mission ne seront pas bloqués
- le tri des BP est suspendu jusqu'aux conclusions des GT

Comme tous les secteurs, la division Paye et le secteur Etat sont menacés, et les collègues font bien de s'organiser pour faire valoir leur droit, défendre leurs missions et leur service.

Solidaires, la CGT et FO rappellent leurs revendications :

- **Abandon de la restructuration de la division Paye et de toutes les restructurations**
- **Abandon de la nouvelle méthode de tri des BP**
- **Maintien de tous les services avec leurs sections, leurs missions et leurs compétences correspondantes**
- **Arrêt des suppressions d'emplois**
- **Comblement des postes vacants**
- **Embauche de personnels titulaires afin d'accomplir toutes les missions de la division Paye, et de la DRFIP**